

ASSOCIATION des PÊCHEURS PLAISANCIERS et USAGERS de la rivière du BELON



Moëlan le 28/11/19

Bonjour à tous.

Lors de la réunion du syndicat du Bélon, après la zone de Kersaux, viennent les propositions concernant l'avenir du port (voir les articles en pièces jointes). Dans l'attente de précisions en l'absence de Conseil Portuaire. Voici ci-dessous quelques compléments d'informations.

Nous déplorons vivement la renaissance d'un projet d'aire de carénage sur le quai du port du Bélon.

Voici deux mandatures que nous demandons la création d'une station de carénage et il nous paraît opportun de la construire sur la cale du port prévue et utilisée à cet effet depuis de nombreuses années. Pourquoi ?

- *La cale est utilisée à cet usage sans avoir posée de problèmes par le passé,*
- *l'accès pour les bateaux est certes fonction de la marée, mais gratuit,*
- *le coût de la réalisation du gros œuvre est réduit,*
- *le site est touristique, aussi le parking n'est pas amputé et la vue est sauvegardée,*
- *les riverains ne seraient pas incommodés par les nuisances visuelles et sonores d'une installation sur le quai.*
- *les systèmes de filtrations actuels garantissent les rejets d'une eau dite « pure ». De plus, si on ne souhaite pas la déverser dans le Bélon, il est possible de la renvoyer vers le réseau des eaux usées.*
- *Il existe par ailleurs de nombreuses cales de carénage en fonctionnement sans que celles-ci posent des problèmes aux dires de la police de l'eau (service de la DDTM).*

Après toutes ces années d'argumentations, nous avons convaincu monsieur le maire. Mais voici que la DDTM émet un avis contraire (décidemment...).

Comme si une aire à sec sur le quai pouvait offrir plus de garanties. Les rejets seront traités à l'identique et les risques de projections bien plus à craindre. Sans compter les nuisances sonores et visuelles pour les riverains et l'impact négatif sur le tourisme si l'on dégrade ce site merveilleux par un « chantier naval » sur le quai.

Nous allons donc devoir réagir de nouveau en cette période préélectorale et nous aurons besoin du soutien de tous les citoyens concernés par cette implantation.

Juste quelques remarques pour être bref, sur les autres sujets évoqués lors du conseil.

- Le label « Port Propre ». Rappelons que lors de la présentation des vœux en 2015, monsieur le maire avait émis le souhait de faire entrer le port du Bélon dans ce label. Nous voici en 2020 à quelques mois des élections et tout reste à faire.

Siège social: Café-Tabac « CHEZ PATRICK » Kergroës 29350 MOELAN sur MER N° W294001861 1

pour un Belon propre, sur et convivial

Email : association.apub@gmail.com

Site Internet : <http://associationapub.blogspot.com/>

ASSOCIATION des PÊCHEURS PLAISANCIERS et USAGERS de la rivière du BELON

- La Sellor (<https://www.sellor.com/qui-sommes-nous>), pour dynamiser le port du Bélon.
C'est bien d'y penser aujourd'hui.

En dehors de la création d'activités festives, telles celles que nos associations moëlanaises réalisent sur le port chaque été. La Sellor gère des ports de plaisances dont le plus proche est situé à Guidel (<https://www.ports-paysdelorient.fr/fr/ports/le-port-de-guidel>). Je vous invite notamment à consulter sur le site la rubrique « tarifs ».

Nous attendons de connaître l'objet de cette nouvelle étude à 8 000€ ?

Je vous remercie de votre attention, amicalement à tous, JP.Grataloup